



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Janvier 2022 à 18 Heures

Ordre du jour :

- 1) **Compte rendu du dernier conseil municipal du 15/12/2021 : Voté**
- 2) **Décision Modificative 2022/01 Budget M14 (création de l'opération Friche industrielle et transfert de crédits avant vote du budget 2022)**
- 3) **Questions diverses**

Absent(s) Excusé(s) :

M. LE MILLOUR Thierry qui a donné procuration à M. CAUX Claude.

M. BRONNER Kévin qui a donné procuration à M. Jean-Pierre FALCOU.

M. RIQUET Olivier qui a donné procuration à M. CUXAC Christophe.

Mme. MAURY Sophie qui a donné procuration à M. FAURE Jérémy.

M. KOUIDER Driss qui a donné procuration à M. TORREGROSA Daniel

Désignation d'un secrétaire de séance : Ghislaine Fouchard

1) Questions diverses

- Décision Modificative N° 2021/02 BUDGET M14- : voté

Le marché de « *Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la reconversion de la friche industrielle de la chapellerie de Montazels* », a été acté au mois d'août 2021, l'opération n'a pas été prévue lors de la préparation budgétaire, les crédits ne sont pas suffisants, pour régler la première facture. Il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes budgétaires et d'approuver la décision modificative suivante :

Crédits à réduire opération 112 (Ouvrage d'Art et voirie budget 100 000 €) : - 22 140 €

Versement de crédits opération 114 (Reconversion de la friche industrielle de la chapellerie de Montazels) : + 22 140 €

Montant du marché est validé pour 78 075 € HT Tranche ferme soit 93 690 € TTC.

Tranche optionnelle 10 500 € HT soit 12 600 € TTC

Compte tenu du planning de réalisation qui devrait arriver à son terme en avril 2022,

Monsieur le Maire propose de transférer de l'opération **112** : ouvrage d'art et voirie vers l'opération **114** : Reconversion de la friche industrielle de la chapellerie de Montazels la somme de : 93 690 € T.T.C.

Questions diverses

1-Contrat le Jardinier : Les agents souhaitent effectuer certaines tâches d'entretien des espaces verts- Nouvelle proposition de contrat avec l'entreprise le jardinier.

2-Obligations de débroussaillage aux propriétaires :

-Terrain du Bosquet

-Chemin du Vignou

Il a été proposé de réunir une commission spécifique.

3-Multijeu : proposition d'une allée de gravillons plus deux portails, à faire en Régie.

Fin de séance 19 H 27

Le Maire

C. Cuxac

